



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE AR-2026-032**

*Portant fermeture temporaire nocturne de circulation afin de réaliser les marquages au sol sur la RD25 au profit de l'entreprise AXIMUM*

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

**VU** les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977 ;

**VU** le plan de déviation fourni par l'entreprise AXIMUM en annexe ;

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur BOUTOILLE David représentant la société AXIMUM domicilié au 217 rue des Celliers, Saint-Pierre-en-Faucigny 74800, en date du 17 avril 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fermer temporairement la circulation RD25 – route d'Excenevex afin de permettre à l'entreprise AXIMUM d'effectuer les marquages au sol, du giratoire de la Fattaz au cours d'eau le Vion pour le compte de la commune d'Excenevex du 21 avril 2026 au 22 avril 2026 inclus de 21 heures à 5 heures 30 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** La circulation de tous les véhicules sur le territoire de la commune d'Excenevex, sera interdite temporairement, RD25 – route d'Excenevex du giratoire de la Fattaz au cours d'eau le Vion, afin de permettre à l'entreprise AXIMUM d'effectuer les marquages au sol pour le compte de la commune d'Excenevex du 21 avril 2026 au 22 avril 2026 inclus de 21 heures à 5 heures 30.

**ARTICLE 2 -** La signalisation nécessaire à la déviation sera mise en place par l'entreprise AXIMUM. Voir le plan en annexe pour le parcours de la déviation.

**ARTICLE 3 -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de SCIEZ,
- Agents de Police Pluri-communale SCIEZ, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY,
- Entreprise AXIMUM,
- Monsieur le responsable du service technique de la commune d'Excenevex.
- Archive municipale.

A Excenevex, le 17 avril 2026,

Frédéric GERDIL  
Maire

